



Joinville-le-Pont, le 3 décembre 2018

**Monsieur Michel LAVAL**  
**Conseiller Municipal**  
**22 bis quai du Barrage**

**94340 – JOINVILLE LE PONT**

Direction Générale des Services

CL/JB-2018

Dossier suivi par : Clément LEROY

☎ : 01 49 76 60 07

Monsieur le Conseiller Municipal,

Je partage votre inquiétude quant à la prolifération du frelon asiatique. M. Gressier a eu l'occasion d'échanger avec vous de vive voix lors de la dernière commission Urbanisme.

Vous faites dans votre courrier plusieurs propositions :

- Former les services de la Ville à la reconnaissance des nids primaires du frelon (1 reine et quelques dizaines d'individus) puis secondaires (des milliers), avec nomination d'un référent.

Votre idée est pertinente. J'ai de fait demandé à ce qu'une formation soit organisée par un professionnel auprès des agents de la Ville. Elle sera organisée au premier semestre 2019.

- Installer des pièges sélectifs sur le domaine public.

Pour l'instant, ces pièges sont déconseillés par le Museum National d'Histoire Naturelle qui assure l'Inventaire National du Patrimoine Naturel. Ces pièges ne sont pas encore réellement sélectifs piégeant ainsi d'autres pollinisateurs. Pour qu'un piège soit réellement efficace, il faut que son appât soit attractif pour le Frelon asiatique, répulsif pour les autres insectes et durable dans le temps. Des recherches dans ce sens sont en cours. La recommandation vise donc de mettre des pièges uniquement autour des ruchers. D'ailleurs il est conseillé d'éviter le piégeage des femelles fondatrices de frelon asiatique.

- Sensibiliser l'ensemble de la population à la détection de ces mêmes nids (via « Joinville Mag'zine » et Internet, voire animations), et organiser la collecte des informations (via le Site de la ville).

Nous venons effectivement de publier un article et nous ne manquerons pas de le faire à nouveau pour sensibiliser les joinvillais.

- Prendre en charge financièrement la destruction des nids, quel que soit le statut du propriétaire du terrain, en contractant un marché annuel avec un prestataire (150 à 200€ l'intervention) ou éventuellement en octroyant une subvention à une association d'apiculteurs, pour les interventions dans le seul domaine privé.

C'est une proposition intéressante qui nécessite cependant un peu de réflexion sur les modalités qui pourraient être mises en œuvre. Je ne manquerai pas de revenir vers vous.

- Mobiliser le Territoire « Paris Est Marne et Bois » pour que l'ensemble de ces mesures couvre tout son territoire.

Je sensibiliserai mes collègues sur le travail collectif que nous pourrions faire sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Municipal, mes sincères salutations.

*Sincères,*



Olivier DOSNE  
Maire de Joinville-le-Pont,  
Conseiller Régional d'Ile-de-France